

Concerne : attestation RoHS

Madame, Monsieur,

Par ce courrier, nous confirmons que les produits semi-finis livrés par *KAUFMANN & FILS SA* ne contiennent aucune substance de la Directive 2011/65/EU - Restriction sur les substances dangereuses (RoHS). Les produits semi-finis que nous livrons sont fabriqués conformément aux Normes EN/DIN et sont usuels.

Si des substances devaient être contenues dans les alliages qui relèvent du domaine d'application de la Directive RoHS, *KAUFMANN & FILS SA* respecte les valeurs limites ou les exceptions définies (voir ci-dessous). Note : la RoHS est valable pour les produits électriques et électroniques. Le but de la Directive est de limiter l'utilisation des substances classées comme dangereuses.

**Substances soumises à des restrictions selon l'article 4 alinéa 1: (Valeurs de concentration maximale tolérées en poids dans les matériaux homogènes)**

Plomb (0,1%) inchangé  
Mercure (0,1%) inchangé  
Cadmium (0,01%) inchangé  
Chrome hexavalent (0,1%) inchangé  
Biphényles polybromés (0,1%) inchangé  
Diphényléthers polybromés (0,1%) inchangé  
Phtalate de diéthylhexyle (DEHP) (0,1%) nouvellement introduit  
Phtalate de butylbenzyle (BBP) (0,1%) introduit en juin 2015  
Phtalate de dibutyle (DBP) (0,1%) introduit en juin 2015  
Phtalate de diisobutyle (DIBP) (0,1%) introduit en juin 2015

Parmi ces substances interdites se trouve donc aussi le plomb qui peut être présent dans les produits semi-finis sous forme d'élément d'alliage.

Pour l'utilisation du plomb dans les produits semi-finis, il existe en principe trois exceptions :

- **Exception liée à l'application:** La directive RoHS ne s'applique pas en principe à tous les appareils électriques et électroniques. Ainsi le domaine d'application ne se rapporte pas par exemple aux appareils médicaux.

- **Valeurs de concentration maximales:** La RoHS admet l'utilisation des substances interdites dans des valeurs de concentration maximales définies. De ce fait, le plomb peut être toléré dans les matériaux d'un appareil électrique qui relève du domaine d'application de la RoHS, dans une concentration inférieure ou égale de 0,1% en poids.
- **Exceptions technologiques spécifiques:** le plomb peut être utilisé dans des alliages en aluminium ayant un pourcentage en masse égale ou inférieure à 0,4% et dans des alliages en cuivre ayant un pourcentage en masse égale ou inférieure à 4%.

N'hésitez pas à nous contacter en cas de questions.  
Avec nos meilleures salutations.



KAUFMANN & FILS SA  
Delphine Marti